

## Les diphongues OI et OY

La prononciation des diphongues OI et OY ne présente, entre 1600 et 1800, aucune unité. Dans certains cas on prononçait OI : ouai ou oué – dans d'autres cas on prononçait OI : ai ou é. De plus, on observe une évolution de la prononciation : ROI se prononça d'abord roué ou rouè, puis roua comme aujourd'hui.

Un détail doit être signalé dès le début de ce travail.

Lorsque l'on parle de nationalité, on prononce « Français »

Lorsqu'il s'agit du prénom, on prononce « Françoué » ou « Françouè ».

Les différentes prononciations de la diphongue OI sont traitées par tous les auteurs, qui ne s'accordent pas toujours.

1689 – Andry de Boisregard (Nicolas) – Réflexions sur l'usage présent de la langue française.

« Le même Critique dit qu'il faut prononcer la diphongue *oi* pleinement, comme elle est écrite, mais il y a plus d'exception à cela qu'il ne pense : Dans la conversation, par exemple, on prononcera le *Français*, la *Langue Française*, & non le *François* ; le mot de *froideur* se prononce dans le figuré autrement que dans le propre, comme le remarque fort bien M. Richelet : on dira, par exemple, il luy a parlé avec beaucoup de *fraideur*, & dans le propre on prononcera froi. *La froideur de l'eau.* »

### La diphongue OI prononcée AI pour « l'imparfait et le conditionnel »

Voici un texte qui date de 1550, au milieu de la Renaissance française, et qui cite déjà ce phénomène :

1550 – Peletier du Mans (Jacques) – Dialogue de l'orthographe et de la prononciation française.

« E mémes aujourd'hui s'an trouvet qui s'estimet grans Courtisans a bien parlans, qui vous diront j'allés, je fesés, il dirèt, il irèt : touteffoies si c'ét bien dit, qu'iz i panset, je ne suis ici contre eus ni pour eus. Mes tant i à que je se bien qu'il n'i a celui d'eus qui n'ecrivent j'allois, je faisois : il diroit, il iroit. »

Autrement dit, certaines personnes de la cour écrivaient avec la diphthongue « *oi* » qu'ils prononçaient déjà « *ai* », au milieu du seizième siècle. Par exemple « *j'allois* » était parfois prononcé « *j'allais* ». Ceci en langue de cour soutenue, la seule qui concerne le chant.

Mais tous les auteurs ne suivent pas aveuglément cette modification de la prononciation. Ainsi, en 1606, on trouve encore l'ancienne manière de prononcer les imparfaits :

1606 – Gilles de Noyer (Jean), Masset (Jean) – Thresor de la langue francoise.

Page 2.

« *Oié*, Pour les verbes seulement, & non ailleurs : & se prononce, comme *oé*, ouvrant médiocrement la bouche & tenant cette syllabe longue, comme, *parloient*, *feroient*, quasi *parloiéet*, *feroéet*, sans prononcer, *n.* »

Ce texte de Gilles de Noyer est une exception : en 1606, la prononciation de l'imparfait et du conditionnel était bien fixée : *oi* se prononçait *ai*. Cependant, il est utile de savoir que l'évolution de la prononciation n'a jamais été totalement uniformisée.

Naturellement, au cours du dix-septième siècle, le phénomène est largement commenté :

1618 – Maupas (Charles) – Grammaire et syntaxe françoise : contenant reigles bien exactes et certaines de la prononciation (...). La première édition date de 1607. Folio 16 verso. A propos des syllabes *OI* prononcées *ai* (é ou è).

« Ce qui est survenu à la Cour du Roy, à mon opinion, par une folle imitation des erreurs des estrangers qui ne sçachant bien prononcer notre langue, la corrompent ; Et les courtisans, singes des nouveutez, ont quitté la vraye e anciéne, pour contrefaire le baragoin estranger. (...) »

1632 – Oudin (Antoine) – Grammaire françoise rapportée au langage du temps.

« Autrement il les faut prononcer comme *ai* diphthongue ou *e* fort ouvert aux imparfaits des verbes : *j'aimois*, *je voulois*, *je ferois* : lisez *j'aimais*, *je voulais*, *je ferais*. »

1647 – Vaugelas (Claude Favre de) – Remarques sur la langue françoise.

Pages 98, 99.

« Le grand usage donc de la diphthongue *ai*, pour *oi*, c'est au singulier du preterit imparfait de l'indicatif, *je faisais*, *tu faisais*, *il faisait*, pour, *je faisois*, *tu faisoit*, *il faisoit*. *J'estais*, *j'avais*, *j'allais*, en toute les trois

personnes de mesme, & en la troisieme personne du pluriel, *ils faisaient*.  
Cette Reigle est sans exception. »

Cet auteur très important est catégorique : lorsqu'un verbe est à l'imparfait ou au conditionnel, les dyphongues « oi » se prononcent « ai », **sans exception**. Ceci avant les premières tragédies lyriques de Lully.

1675 – L'office du lecteur de table. Page 200.

« Il y a cinquante ans que ceux qui parloient plus correctement prononçoient les pretérits imparfaits à pleine bouche : *Je faisois*, *tu faisois*, *il faisoit*, comme si ils eussent dit, *je faisoés*, &c. & l'on croyoit que la prononciation du vulgaire étoit *je faisés*, *tu faisés*, *il faisét*. Toutefois les courtisans ont suiy cette prononciation, elle a été reçue par les Sages, & elle s'est rendue si commune, que ce seroit maintenant une incongruité de ne le suivre pas : mais ce n'est qu'après tous les autres ». »

Cet ouvrage est destiné à apprendre le français aux enfants de chœur. Notons que l'auteur est en retard : il date l'évolution de la prononciation de l'imparfait des années 1625, alors qu'on en trouve les premières traces dès 1550.

1680 – Chiflet (Laurent) – *Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise*.

« Plusieurs Grammairiens son trop rigoureux en leurs censures, condamnant trop hardiment l'une des prononciations de deux, qui sont également bonnes, ou au moins toutes deux recevables. Par exemple ; il est plus doux & plus commun entre les bien-disans, de prononcer *Je parlais* : toutefois ce n'est pas une faute de dire, *Je parlois* ; puis qu'à Paris, dans le barreau & dans les chaires des Predicateurs, il y a beaucoup de langues eloquentes, qui ne refuyent pas cette prononciation ». »

On tiendra compte de la remarque suivante : Chiflet est décédé en 1658. La première édition est posthume et date de 1659. Cette œuvre a donc été conçue au milieu du dix-septième siècle. Chiflet est le seul grammairien à admettre deux prononciations.

1681 – Vairasse (Denis) – *Grammaire méthodique* contenant en abrégé les principes de cet art. Page 16.

« Mais dans les temps imparfaits des Verbes on la prononce ordinairement comme un (e) ouvert. Exemp.

*je portois*  
*tu batissois*  
*il devoit*  
*elle diroit*  
*ils feroient*

*prononcez*

*je portês*  
*tu batissês*  
*il devet*  
*elle diret*  
*ils ferêt* »

L'auteur regrette que l'orthographe ne corresponde pas à la prononciation.

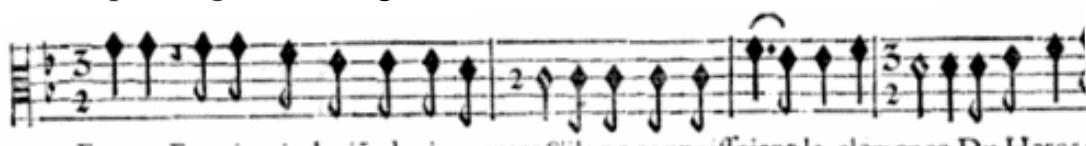
La prononciation de l'imparfait et du conditionnel ne pose donc aucun problème, puisqu'elle est identique à la nôtre.

1695 – Collasse (Pascal) – Ballet des saisons. Page 19.

« Je goutois » se prononcera donc « je goutais »



1694 – Jacquet de La Guerre (Élisabeth) – Cephale et Procris. Tragédie, mise en musique. Page XIX. Page XIX.



Les deux diphthongues « oi » se prononcent « ai ».

Ce point de prononciation ne variera pas au cours du dix-huitième siècle.

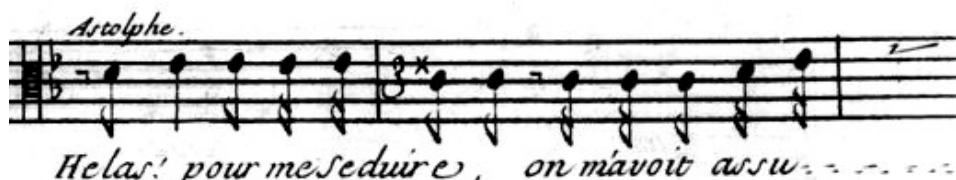
1773 – Bertera (Bartolomeo Antonio). Nouvelle Grammaire contenant en abrégé tous les principes de la langue françoise. Page 11

« *OI* Fait è ouvert, 1° Dans les imparfaits indicatifs, & dans les conditionnels des verbes : *j'avois, tu étois, il seroit, j'aimois, tu aimerois, il mangeoit, je craignois, tu craindrois, il mangeroit, je servois, tu servirois, &c.* »

« *OIENT* Fait è ouvert & long dans les verbes comme *ils avoient, ils auroient, ils parloient, ils parleroient*.

Ainsi, dans le texte suivant, de 1705, le mot «avoit» se prononcera « avait ».

1705 – Campra (André) – Alcine. Page 88.



1717 – Marais (Marin) – Alcione, tragédie mise en musique. Page 14.



« séduisoit » se prononçait alors « séduisait ».

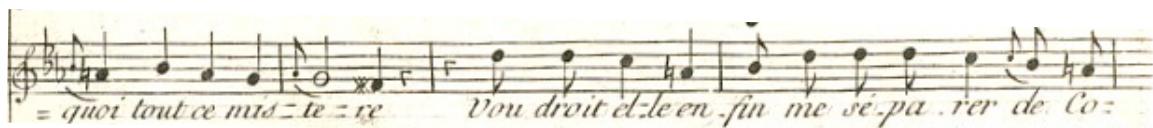
Dans le texte qui suit, le verbe « connoissoient » comporte deux fois la diphthongue « oi ». Mais, dans le verbe connoître, « oi » se prononçait « ai », et au conditionnel, « oi » se prononçait également « ai ». On disait donc « connaissaient », et « craindroient » se prononçait « craindraient ». ....comme aujourd’hui.

1694 – Jacquet de La Guerre (Elisabeth). Céphale et Procris. Page XIX :



Dans cette œuvre de Benjamin de Laborde, on prononcera donc « voudrait ».

1768 – La Borde (Benjamin de) – La Meunière de Gentilly. Page 14.



### « Mots » en OI que l'on prononce en AI

C'est probablement la recherche constante de douceur dans la prononciation qui a amené ce changement.

1632 – Oudin (Antoine) – Grammaire françoise rapportée au langage du temps.

« D'avantage en ces mots : *cognoistre, paroistre, droit, froid, estroit, courtois, François, courtoisie* : car il est **plus doux** de les prononcer, *connaistre, paraistre, drait, ftrait, estrait courtais, Français, courtaisie* ». Ainsi, pour les verbes « connoistre » et « paroître », on prononçait « connaître » et « paraitre ».

De la liste donnée par Oudin, la langue française d'aujourd'hui a retenu connaître, paraître, Français, mais n'a pas gardé la prononciation des autres mots.

Autres citations, montrant que la **douceur** est recherchée dans le langage.

1540 – Dolet (Etienne) – La manière de bien traduire d'une langue en autre.

Page 15.

« Rien aultre chose, que l'observation des nombres oratoire : c'est asscavoir une liaison, & assemblément des dictions avec une telle **doulceur**, que non seulement l'ame s'en contente, mais aussi les oreilles en sont toutes ravies, & ne se faschent jamais d'une telle harmonie de langage. »

1688 – Alemand (Louis – Augustin) - Nouvelles observations ou Guerre civile des françois sur la langue . Page 247.

« Car comme dans le siècle passé on disoit Benoistier [bénitier], comme M. Ménage n'a pas manqué de l'observer, nous avons changé cet *oi* en *ai* qui est **bien plus doux**, ce qui encore arrivé à bien d'autres mots, (...) ».

1736 – Olivet (Pierre-Joseph d') – Traité de la prosodie françoise.

Pages 86 et 87.

« Mais à mesure que certains mots viennent à être plus maniez, le Public les **adoucit**. Il n'y a pas vingt ans, que Paris & la Cour disoient encore, *Mademoiselle de Charoloès*, comme en effet on prononce ainsi dans le Pays nommé *le Charolois*, & aujourd'hui tout le monde dit *Mademoiselle de Charolès* ».

1780 – Villencour (Baret de) – Discours public sur les langues en général, et sur la langue françoise en particulier. Page 54 :

« (...) une langue modeste dans ses expressions, naturelle dans ses constructions, & **douce** dans sa prononciation. »

Le mot connaître, d'un emploi très fréquent dans les textes mis en musique, se prononçait comme aujourd'hui.

1647 – Vaugelas (Claude Favre de) – Remarques sur la langue françoise.

Page 100 :

« *L'ai*, se prononce encore pour *oi*, aux trois personnes du singulier présent de l'indicatif, comme, *je connais*, *tu connais*, *il connaît*, pour, *je connois*, *tu connois*, *il connoist*. Mais ce n'est qu'en certains mots, qui sont en fort petit nombre ; Car les verbes qui sont composez d'un verbe monosyllabe, comme *je prevois*, *je revois*, *j'entre-vois*, *j'entr-ois*, & autres semblables, n'y sont pas compris, à cause qu'ils sont composez

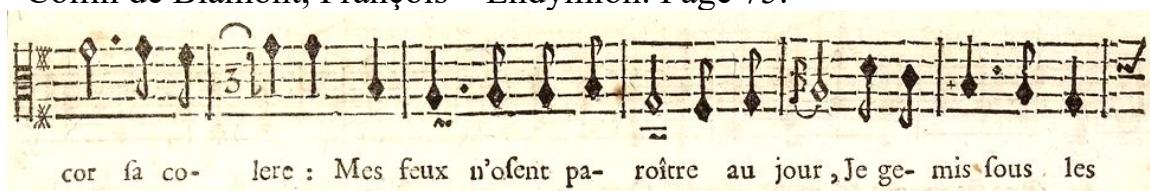
d'un verbe simple monosyllabe, vois, & ois, dont la dyphongue se prononce en oi, & non pas en ai ».

Dans les deux citations qui suivent, on prononcera donc *connaitre* et *paraitre*.

1697 – Gervais (Charles Hubert). Méduse. Page 147 :



1731 – Collin de Blamont, François – Endymion. Page 75.



Mais l'évolution touchera d'autres mots, cités par Bertera :

1773 – Bertera (Bartolomeo Antonio). Nouvelle Grammaire contenant en abrégé tous les principes de la langue françoise. Page 11

« OI Fait è ouvert, (...) 2° dans les verbes *connoître*, *paroître*, & leurs composés *méconnoître*, *reconnoître*, *comparoître*, *disparoître*, *reparoître* ; [3°] & leurs inflexions, *je connois*, *il connoît*, *nous connoissions*, *vous connoissez*, ils connoissent, il paroît, qu'il paroisse, &c . 4°. dans les noms *Anglois*, *Charolois*, *François*, *Hollandois*, *Irlandois*, *Lyonnois*, *Orléanois*, *Polonois*, *Japonois*, *François*, &c. *harnois*, *monnoie*, *foible*, *foiblesse*, *roide*, *roideur* ; & dans *foiblement*, *roidement*, *afoilbir*, *roidir*. »

A la fin du dix-huitième siècle, l'orthographe correspondra à la prononciation, elle, depuis longtemps adoptée.

1795. Gaveaux (Pierre). Le Réveil du peuple contre les terroristes.



Dans les œuvres de Nicolas Dalayrac (par exemple, « Le corsaire », de 1785) cette orthographe moderne est adoptée.

## **Mots en OI que l'on prononce OUA**

C'est la prononciation moderne pour le mot Roi. Quand apparaît-elle ? En 1694, dans la grammaire de Milleran, ouvrage très bien conçu et détaillé, on trouve déjà cette prononciation.

1694 – Milleran (René) – Les deux gramaires fransaises : l'ordinaire d'aprezant, et la plus nouvelle qu'on puise faire sans alterer, ni changer les mots.

« Ces deux diphongues (OI et OY) ont differentes prononciations ».

« Elles retiennent leur prononciation naturelle dans les monosyllabes, et autres, et se prononcent comme l'ua des Alemans. »

C'est-à-dire que l'on rencontre déjà la prononciation oua pour la diphongue oi. L'auteur cite ici quelques exemples : droit, à bon droit, soi, quoi, froid, soit, foi, loi, mois, moi, toi, étroit, à l'étroit, hoyau, courtois, courtoisie.

Si l'on compare à ce que disent Oudin en 1632, Claude Mauger en 1684, on constate que cette évolution vers la prononciation moderne, ne fut ni simultanée, ni régulière, ni sans oppositions.

## **Mots en OI que l'on prononce O**

1632 – Oudin (Antoine) – Grammaire françoise rapportée au langage du temps.

Lorsque OI est placé devant la double consonne GN, on prononce OI comme un O simple. C'est le cas pour oignon que nous prononçons encore aujourd'hui, ognon. Mais Oudin cite « *soigneux, soigner : sogneux, sognier* ».

## **Mots en OI que l'on prononce ouè ou oué**

1609 – Simon (Etienne) – La vraye et ancienne orthographe françoise restaurée.

Chapitre 3. [Prononciation en] « OEE, oee *Comme en foi, loy, au lieu qu'on pononce foet, loet.* » Cette citation date de 1609, vers 1660, il en sera tout autrement.

1632 – Oudin (Antoine) – Grammaire françoise rapportée au langage du temps. Page 35.

« Premierement *oi* se prononce comme *oe* ouvert, ou bien comme *oai* aux infinitifs terminez en *oir* : *concevoir, concevoer : apercevoir, appercevouer*.

De mesme au milieu & à la fin de la pluspart des dictions, & principalement des monosyllabes : comme *trois, noix, Roy, loy, boire, poire : troes, moes, Toe, foe, loe, boere, poere.* » Ceci est valable en 1630,

mais en 1700 la prononciation évoluera peu à peu, et on commencera à prononcer troua (trois), noua (noix), loua (loi), etc....

1636 – Mersenne (Marin) – Harmonie universelle.

« La 7. est ordinairement escripte par *oy*, comme aux vocables *Roy*, *Loy*, etc. quoy qu'elle puisse estre escripte avec un *o*, & avec l'é aigu, *Roé*, & l'*oé*, (...) ». Mersenne propose un é fermé, alors que la majorité des auteurs propose en è ouvert.

1694 – Dangeau (Louis de Courcillon de). Essais de grammaire. Page 20.

« Il y a une autre diftongue qui est *oi*, comme dans la premiere silabe de *gloire*, elle se prononce comme s'il y avoit un *o* & un *è* ou *e ouvert*, ce qui est si vrai que quand on voudra fredoner sur *exploits*, le port de voix n'appuiera que sur le second son *è*. »

1706 – Régnier-Desmarais (François-Séraphin) – Traité de la grammaire françoise. Page 71.

A propos de certains mots comme gloire, voix, loy, etc .....

« En laissant à l'o ouvert sa prononciation ordinaire, & en donnant à la voyelle suivante le son d'un è plus ou moins ouvert, suivant qu'il a pleu à l'usage ; »

1730 – Restaut (Pierre) – Principes généraux et raisonnés de la grammaire Françoise. Page 310.

« Il faut prendre garde de prononcer toujours par un e fermé les premières personnes du singulier des Prétérits de l'Indicatif des Verbes de la première Conjugaison qui s'écrivent par *ai*. *J'allai*, *j'aimai*, *je demandai*, &c. comme *j'allé*, *j'aimé*, *je demandé*. » Il s'agit ici du passé simple, dont la terminaison était prononcée avec un é fermé.

1753 – Antonini (Abbé) – Principes de la grammaire françoise, pratique et raisonnée. Page 53.

« Les mots, *endroit*, *froid*, *étroit*, *droit*, *adroit*, se prononçent en è ouvert dans le discours familier ; *endrè*, *frè*. Dans le discours soutenu, ils prennent le son de l'o-è ; *endro-è*, *fro-è*, *dro-è*, &c. ».

Il convient de remarquer deux choses : tous les auteurs ne sont pas d'accord avec la prononciation. Certains demandent un é fermé (froué pour le mot froid, par exemple) : Mersenne (1636) ou Restaut (1730) – d'autres demandent un è ouvert (frouè pour le mot froid) : Oudin (1632), Dangeau (1694), Antonini (1753). Quand à Régner-Desmarais (1706), il demande un é **plus ou moins** fermé. Il semble bien que, pour le mot « froid », les parisiens prononcent frè, et le language soutenu de la cour, celui qui nous concerne, adopte la prononciation froé ou froè.

Pour les musiciens, il est évident que l'è ouvert est bien plus sonore que l'é fermé., surtout pour les vocalises.

1695 – Collin de Blamont (François). Endymion. Page 125. Dans ce texte, il

sera préférable de chanter la vocalise sur « gloire » avec un « è » ouvert, comme le demande Dangeau. Un « é » fermé serait très disgracieux.



Notons que le mot « gloire » est très souvent employé dans les textes d'œuvres lyriques.

Sur une longue tenue, aussi bien que sur une vocalise, le è ouvert semble préférable, mais c'est un choix personnel :

1739 - Royer (Pancrace) Zaïde reine de Grenade. Page 22 du prologue.

Vocalise sur « victoire ». Un oué fermé serait peu sonore, sinon assez laid. Mais à cette date, victoire se prononçait « victouare », depuis longtemps, comme de nos jours.



1773 – Floquet, Étienne Joseph. L'Union de l'amour et des arts. Page 65 :



### La diphthongue oï

La prononciation est la même qu'aujourd'hui. Elle fait se succéder les deux voyelles o et i.

1773 – Bertera (Bartolommeo Antonio). Nouvelle Grammaire contenant en abrégé tous les principes de la langue françoise. Page 13.

« Oï. Prononcez deux syllabes, avec le son naturel de l'o et de l'i, parceque les deux points sur l'i. »

Il est difficile de dresser des listes de mots avec des recettes, tans la prononciation est fluctuante. A ce sujet, que ce soit dans les airs de cour, dans les textes de cantate, ou dans le répertoire du théâtre lyrique, on est étonné par l'emploi d'un vocabulaire très restreint. Il changera un peu au cours du dix-huitième siècle, mais sans être plus riche.

## Evolution et contradictions

1688 – Alemand (Louis Augustin) – Nouvelles observations, ou guerre civile des françois, sur la langue.

« Au reste, cette étude de la prononciation de notre langue est d'autant plus difficile que nous voyons nos françois même **divisez sur la prononciation de la plupart de nos mots.** »

« (...) je feray voir qu'il y a plus de deux mille mots ou **façons de parler contestées**, ou dont l'usage est différent ». »

1694 – Milleran (René) – Les deux grammaires fransaizes. Deuxième partie : La nouvelle grammaire françoise. Page 137.

« 1. Ces deux diftongues [oi et oy] ont différentes prononciations : car elles retiennent en **quelques endrois** leur son naturel, et s'expriment **quelquefois** dans d'autres comme *ai*. Ou comme l'*e* long. »

« 2. Elles retiennent leur prononciation naturelle dans les monossilabes, et autres, et se prononcent comme l'*ua* des Alemans. » C'est-à-dire « *oua* ». »

L'auteur cite alors un certain nombre de mots dans lesquels la diphthongue *oi* se prononce « *oua* » : droit, à bon droit, soi, quoi, froid, soit, foi, loi, mois, toi, étroit, à l'étroit, hoyau, courtois, courtoise.

1757 – Harduin (Alexandre-Xavier) – Remarques diverses sur la prononciation et sur l'orthographe. Page 7.

« Signes du **son très-ouvert.** » « *Oi.* Anglois, Bourbonnois, j'avois, je ferois, ils avoient, ils feroient, monnoie ». « *Oi.* connoître, paroître, il paroît ». Mais, généralement, le *é* fermé est réservé au passé simple, et le *è* ouvert à l'imparfait.

## Résumons

Résumons ce qu'il est peut-être dangereux de résumer, puisque l'évolution est complexe et un peu disparate. L'évolution de la prononciation n'est jamais la même chez tous les auteurs. Les uns sont conservateurs, d'autres sont novateurs, beaucoup suivent l'usage du moment. De plus, tous les auteurs semblent apprécier la polémique.

Ce résumé ne concerne bien sûr que la langue de cour soutenue, celle employée pour la scène.

1 - Il est certain que, dès le début du dix-septième siècle, la prononciation de l'imparfait et du conditionnel était en « ai ». Mais l'orthographe était en « oi », jusqu'au dernier tiers du dix-huitième siècle.

2 – Le « è ouvert » est employé pour l'imparfait et le conditionnel, le « é fermé » pour le passé simple.

3 - Certains mots en oi se prononcèrent en oua bien avant la fin du dix-septième siècle : « courtois, droit, étroit, froid, loi, moi, mois, quoi, soi, soit, toi ».

Pour le mot « roy », ou « roi », il est possible que le changement de prononciation ne soit intervenu qu'au milieu du dix-huitième siècle. En tout cas, le changement n'est pas général avant 1750.

4 - Lorsque la prononciation de « oi » se faisait en « oué » ou en « ouè », le choix entre é fermé et è ouvert ne faisait pas l'unanimité. Mais pour le chant, le « è » ouvert me semble bien préférable, comme l'indique Dangeau.

L'essai de restitution du passé n'est ni simple, ni facile. Aux affirmations péremptoires, on préfèrera une certaine modestie.

---